

Hôtel hospitalier

Prestation d'Hébergement Temporaire Non Médicalisé - HTNM

Pour qui ?

Pour les personnes qui sont :

- à plus d' 1h de trajet domicile / CHU
- isolées géographiquement ou socialement
- dans un logement inadapté **temporairement** à leur état de santé

Quand ?

Avant ou après une prise en charge au CHU de Saint-Étienne.

Dans ces situations, l'équipe pourra vous proposer un hébergement à l'hôtel hospitalier du CHU.

Et si vous pensez être concerné n'hésitez pas à leur en parler également !



Ce dispositif est financé par l'assurance maladie et est soumis à une prescription médicale émanant de l'hôpital.

Le CHU a conventionné avec La Maison de Jonathan, qui vous propose les prestations suivantes :

- Chambres seules ou permettant l'accueil d'un ou de deux accompagnant(s)
- Salle d'eau, draps / linge de toilette fournis
- Prestation hygiène des locaux
- Petit déjeuner
- Repas midi et soir inclus dans la prestation HTNM pour le patient ; facturés à ou aux accompagnants au tarif en vigueur (selon le quotient familial)
- Espaces communs : cuisine, salle à manger, salle de télévision



*Maison
de
Jonathan*



Vous devez bénéficier d'un régime de protection sociale